

Les femmes à l'isoloir

La lutte pour le droit de vote

Maryse Darsigny

Numéro 21, printemps 1990

Marie-Anne, Idola, Thérèse et les autres...

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/7590ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Darsigny, M. (1990). Les femmes à l'isoloir : la lutte pour le droit de vote.
Cap-aux-Diamants, (21), 19–21.

LES FEMMES À L'ISOLOIR

LA LUTTE POUR LE DROIT DE VOTE

par Maryse Darsigny*

À L'ÉTÉ 1944, LES FEMMES DE LA PROVINCE DE Québec se rendent aux urnes pour la première fois afin de choisir leurs représentants provinciaux. L'événement marque un tournant majeur dans l'histoire de la province. Par la législation adoptée le 25 avril 1940, les Canadiennes françaises obtiennent le statut de citoyennes à part entière. Les femmes du Québec revendiquaient ce droit depuis 1910. Cette lutte longue et ardue témoigne de l'opposition virulente de la société à cette mesure ainsi que du courage et de la détermination démontrés par les suffragettes.

Les militantes entrent en scène

Au début, les premières militantes à réclamer le droit de vote pour les femmes au Québec présentent plusieurs caractéristiques communes. La plupart d'entre elles proviennent de la bourgeoisie anglo-protestante et franco-catholique de Montréal. Leurs revendications s'inscrivent dans un contexte d'industrialisation et d'urbanisation, et donc de bouleversements socio-économiques qui font éclater les cadres de la société traditionnelle. Les premières féministes montréalaises travaillent à l'amélioration des conditions de vie des classes défavorisées, mais aussi à la promotion des droits des femmes. Elles militent aussi au sein d'organismes de charité publique.

Ces femmes s'intéressent aux grandes questions sociales et urbaines et prennent rapidement conscience que les inégalités juridiques et politiques entre les sexes freinent leur action. Déjà fortement engagées, elles partent ainsi à la conquête du suffrage féminin au Québec.

En avril 1913, la lutte pour le vote des femmes se concrétise par la fondation de la *Montreal Suffrage Association*. Ce regroupement, composé presque exclusivement de membres de la bourgeoisie anglo-protestante, aspire au suffrage féminin aux niveaux municipal et fédéral. En 1918, lorsque le gouvernement central accorde le droit de vote aux femmes canadiennes âgées d'au moins 21 ans, les membres de la *Montreal Suffrage Association* décident d'orienter leur action vers le Québec. Estimant la bataille à livrer difficile, voire impossible, elles demandent à leurs consœurs canadiennes-françaises de se joindre à elles.

En janvier 1922, cette volonté se concrétise par la création du Comité Provincial pour le Suffrage Féminin (CPSF), présidé conjointement par Walter Lyman et Marie Lacoste-Gérin-Lajoie. Des femmes telles Idola Saint-Jean, Lady Drummond et Thérèse Forget-Casgrain ainsi que des regroupements féminins comme le *Montreal Women's Club* et le Club Libéral des femmes de Montréal, participent à ce comité.



Pour obtenir le droit de vote, les femmes de Québec doivent affronter un véritable barrage formé par la presse, l'épiscopat et l'Assemblée législative comme en témoigne cette caricature du premier ministre Louis-Alexandre Taschereau. (Bibliothèque nationale du Québec, fonds Al-béric-Bourgeois).

Le mandat du CPSF consiste à faire déposer le plus tôt possible un projet de loi sur le suffrage féminin à l'Assemblée législative du Québec. La tactique employée est simple. À compter de 1922 et chaque année par la suite, de 1927 à 1940, des suffragettes montréalaises se rendent au Parlement de Québec pour rencontrer le premier ministre et exposer le bien-fondé de leur cause. Elles effectuent pas moins de quatorze «pèlerinages» dans la capitale. Jusqu'en 1940, leur projet échoue. Toutefois, le CPSF, qui devient en 1928 la Ligue des droits de la Femme, et l'Alliance Canadienne pour le vote des femmes, fondée par Idola Saint-Jean, ne lâchent pas prise.

Parallèlement à leur action politique, elles mettent sur pied une vaste campagne d'éducation afin de persuader le public des effets positifs du vote des femmes pour la société québécoise. Cette éducation populaire se révèle une tâche plutôt difficile.

Pour et contre

Au moment où les premières féministes revendiquent le suffrage féminin, l'opinion publique estime que la place des femmes se trouve au foyer,

d'entacher la dignité féminine ou encore de «masculiniser» les femmes. Plusieurs francophones partagent ces vues. Ainsi, Madame C. Lebeuf déclare dans le *Journal de Françoise*: «Il me semble que la femme perdrait tout son charme à aller voter; il ne lui resterait plus qu'à porter le pantalon. Adieu les belles jupes!».

Pour Henri Bourassa, fondateur du quotidien *Le Devoir*, les Canadiennes françaises risquent de devenir des «femmes publiques», «de véritables femmes-hommes, des hybrides qui détruiraient

En avril 1941, le Conseil de la Ligue pour les droits de la femme célèbre le premier anniversaire de l'octroi du suffrage féminin. (La Presse, 26 avril 1941).



avec leurs enfants et leur mari. Dans le contexte nord-américain, anglophone et «matérialiste», cette idéologie prétend que les Canadiennes françaises doivent en outre assurer la propagation et la survivance de la race canadienne-française et des valeurs qui s'y rattachent, essentiellement la langue française et la foi catholique. En d'autres termes, les femmes doivent œuvrer dans la sphère privée et demeurer à l'abri de la vie publique.

Les tenants de cette vision dominante, épiscopat en tête, estiment que le droit de vote risque de saper les fondements de la société québécoise. De leur côté, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie et Idola Saint-Jean s'évertuent à répandre l'idée qu'en demandant le suffrage féminin, elles ne remettent pas en cause le rôle social traditionnel des femmes. Au contraire, disent-elles, grâce au vote des femmes, ces qualités dites féminines vont rayonner sur la scène publique. Par conséquent, elles vont contribuer à régénérer la société. Comme l'exprimait si bien Idola Saint-Jean à l'époque: «après tout la société n'est que le foyer agrandi».

Au lieu de s'allier aux suffragettes pour assainir le gouvernement et la moralité sociale, cette demande risque, selon certains bien-pensants,

la femme-mère et la femme-femme». Dans ses élans les plus emportés, il soutient même qu'en votant, les femmes se métamorphoseraient en «Hommasses». Elle voudront devenir députés, sénateurs, avocats, écrit-il indigné.

L'époux, maître et seigneur

Les adversaires du suffrage féminin s'inquiètent. Depuis 1866, le *Code Civil* avait institué la soumission et la subordination de la femme mariée à son époux. Certaines femmes endossent complètement cette vision [elles] «ne doivent jamais s'exposer à venir en contradiction avec son maître et seigneur (...) car d'après le Code civil, elle lui doit obéissance complète, et doit le suivre partout».

Si certaines femmes risquent d'annuler le vote de leur mari en se rendant aux urnes, à l'inverse, on redoute que le vote des femmes avantage les hommes mariés. Influençant le choix politique de leurs épouses, des maris chanceux se retrouveraient avec deux votes à leur actif. «N'est-ce pas là une influence indue à laquelle on se doit de remédier?», demande Madame Choquette. À l'argument selon lequel le suffrage féminin sème des germes de discorde dans les ménages, Thérèse Casgrain répond que «s'il faut attendre à chaque élection pour que survienne une brouille

chez les couples, les ménages québécois seront des plus heureux!»

Les adversaires du suffrage féminin font également valoir que les femmes ne comprennent rien à la politique et pourraient être tentées de voter pour le politicien le plus séduisant. Quelques-uns émettent l'idée d'accorder le droit de vote aux femmes instruites seulement. Les militantes et leurs adeptes réclament plutôt l'accessibilité des femmes à l'éducation afin de pouvoir remplir adéquatement leurs droits et devoirs en bonnes citoyennes conscientes.

Par contre, le quotidien *Le Matin*, sous la plume d'Olivar Asselin, ne partage absolument pas cette vision. Le 11 février 1922, il écrit: «En outre, quelque temps qu'elle consacrera à la politique, la femme n'y apportera qu'une intelligence relativement inférieure»! À cette soi-disant incapacité féminine de raisonner, Thérèse Casgrain rétorque, dans *Le Devoir* du 10 février 1922 que «Si le suffrage ne devait être accordé qu'aux hommes de génie, bien peu le mériteraient».

Malgré cette réaction et les défaites essuyées devant le Parlement de Québec, les suffragettes montréalaises demeurent convaincues de la validité de leur cause. Ainsi, en 1931, lorsque 47 députés sur 68 s'opposent au projet de loi sur le vote des femmes, Thérèse Casgrain affirme: «Le projet fut de nouveau défait; mais l'idée faisait quand même son chemin».

Victoire prochaine

Grâce aux campagnes de souscription et de propagande et aux émissions régulières qu'elles animent sur les ondes de Radio-Canada et CKAC, les militantes réussissent au fil des ans à sensibiliser l'opinion publique québécoise de la nécessité d'accorder le droit de vote aux femmes. Si cette éventualité apparaît de plus en plus probable, il reste un défi de taille à surmonter: convaincre les politiciens et le clergé. À cette époque, les autorités religieuses exercent une influence notable sur les hommes politiques et occupent une place déterminante dans le discours contre le droit de vote féminin. Malgré tout, les suffragettes tiennent bon.

En juin 1939, pour la première fois dans l'histoire de la province de Québec, des femmes participent au congrès d'orientation du parti Libéral. Sous la pression des militantes du suffrage féminin, une résolution inscrit cette intention au programme électoral. Lorsque les libéraux d'Adélard Godbout accèdent au pouvoir, un projet de loi est de nouveau présenté à l'Assemblée législative. Cette fois, une majorité écrasante de 67 voix contre 9 accepte le projet.



Pour plusieurs Québécoises, Idola Saint-Jean symbolise le mouvement de revendication du droit de vote. Elle consacre 25 ans de sa vie à faire triompher cette cause.



Née à Montréal le 10 juillet 1896, Thérèse Forget-Casgrain prend la tête des réformatrices canadiennes en faveur du suffrage féminin.

Le 25 avril 1940, le suffrage féminin figure enfin à la *Gazette officielle du Québec*. Citant un proverbe africain dans *Perspective* en 1980, Thérèse Casgrain résume ainsi l'épopée de la lutte pour le vote des femmes au Québec: «*si on y mets le temps, on arrive à cuire un éléphant dans un petit pot!*» ♦

*Étudiante au 2^e cycle en histoire à l'U.Q.A.M.